

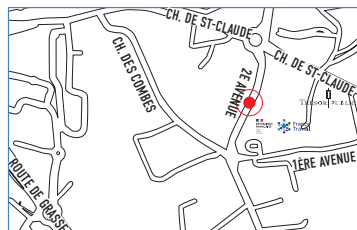
MISSION JUDICIAIRE

En relation permanente avec les Tribunaux :

- **Conciliateurs de Justice** afin de faciliter et privilégier le règlement amiable des conflits entre particuliers.
- **Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)** : Informe et met en œuvre un accompagnement à la réalisation d'actes ou de diligences pour les tuteurs ou curateurs familiaux.
- **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** : Suivi des personnes placées sous autorité judiciaire, contrôle du respect des obligations imposées, accompagnement et insertion.
- **Protection Judiciaire de la Jeunesse** : Accompagnement des mineurs en conflit avec la loi ou en danger..
- **Mesures Alternatives aux Poursuites Pénales** sur décision du Procureur de la République (notamment les stages de responsabilisation).



PRENEZ RENDEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS !

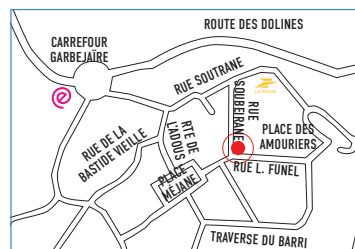


@nvibus

ARRÊT PÔLE JUDICIAIRE :
LIGNES 4 & 9
ARRÊT NOVA ANTIPOLIS :
LIGNE A

• Antibes Juan-les-Pins

80, 2^e avenue - Quartier Nova Antipolis
04 92 19 75 40 - Du lundi au vendredi de
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

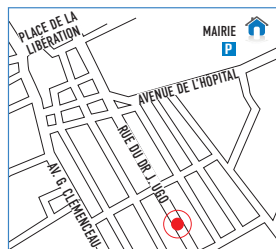


@nvibus

ARRÊT : GARBEJAIRE :
LIGNES 9, 11, 20, 22 & A

• Valbonne Sophia Antipolis

2, place des Amoureux - Garbejaire
04 92 19 76 10 - Lundi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



@nvibus

ARRÊT AUSSEL :
LIGNES 8, 18, 19 & 20
GARE ROUTIERE DE VALLAURIS :
LIGNES 5, 8, 17, 18, 19 & 20

• Vallauris Golfe-Juan

6, boulevard Docteur Jacques Ugo
04 92 19 76 20 - Mardi, mercredi et jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

LES ANTENNES DE JUSTICE

ANTIBES JUAN-LES-PINS
VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
VALLAURIS GOLFE-JUAN

+ D'INFOS



Service de proximité,
gratuit et confidentiel
dédié à l'accès au droit



Les antennes de justice ont pour mission de **faciliter l'accès au droit et à la justice pour tous** les citoyens.

Elles sont référencées dans le dispositif « **Point Justice** » et interviennent sur les différentes communes de la CASA lors de **permanences ou d'actions de sensibilisation**.

LES ANTENNES DE JUSTICE PROPOSENT UNE OFFRE COMPLÈTE, GRATUITE ET CONFIDENTIELLE :

- **D'information juridique** : Conseils et informations sur vos droits et obligations dans différents domaines (logement, travail, famille, ...).
- **D'aide aux victimes d'infraction pénale** : Violences, menaces, escroqueries, discriminations ...
- **De résolution amiable des conflits** : Conciliation et médiation pour favoriser le dialogue.
- **D'accompagnement dans les démarches administratives ou judiciaires**
- **D'interventions pédagogiques** autour des droits et devoirs des citoyens.

MISSION D'ACCÈS AU DROIT

Sur toutes les questions d'ordre juridique, les Coordinateurs de Justice vous accueillent, décodent votre demande, vous informent et si nécessaire vous orientent vers l'un des nombreux partenaires présents dans les antennes de justice.

Les consultations juridiques gratuites

En coordination avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit 06 (CDAD06) :

- **Avocat généraliste** : Tout domaine du droit
- **Avocat spécialisé en droit social** : Questions en droit du travail
- **Avocat spécialisé en droit administratif**
- **Les notaires** : Succession, contrat, donation, ...



Les intervenants spécialisés

- **Aide aux victimes** : Accompagnement des victimes d'infraction pénale
- **Aide aux démarches administratives** : Courriers, constitution de dossiers administratifs, demandes d'aide juridictionnelle...
- **Point Conseil Budget** : Conseil, accompagnement ou orientation en matière budgétaire
- **Médiation Familiale** : Tentative de règlement amiable d'une séparation dans l'intérêt de l'enfant
- **Délégué du Défenseur des Droits** : Tentative de règlement à l'amiable des litiges opposant l'usager à l'administration et mission de lutte contre les discriminations.
- **Droit des Femmes et des Familles** : Accueil, écoute et accompagnement juridique.
- **Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 06)** : Information sur les droits et obligations des propriétaires et des locataires, sur la fiscalité immobilière et sur les dispositifs de financement.
- **Police Municipale** pour les questions relatives aux incivilités ou à la sécurité (nuisances sonores, regroupements ou stationnements gênants sur la voie publique, conflits de voisinage, dépôts sauvages...) et l'aide au dépôt de plainte en ligne.